

Comité national de santé et de sécurité au travail (CNSST)

Compte rendu de la 58^e réunion, 28 juin 2017

Lieu : Salle de conférence du 2^e étage, immeuble M58, Ottawa

Heure : De 13 h à 16 h

<p><u>Membres présents</u> François Cordeau (VP, Génie), président Cathie Fraser (AECR), co-présidente Lawrence Mak (IPFPC) co-président Terry Lindstrom (GP, GOCF) Lawrence Charlebois (IPFPC) Paul Treboutat (DG, SCF) Duncan Stewart (DG, TechSR) Michael Vandenhoff (AECR)</p>	<p><u>Personnes-ressources</u> Frédéric Dorval (Groupe de SST du CNRC) Mireille Lycan (agente des relations de travail, DRH)</p> <p><u>Invités</u> Gary Fudge (DG, BGE) Joan Van Den Bergh (AECR)</p>
<p><u>Absents</u> Ian Potter (VP, Génie), en congé Margarita Garcia (Groupe de SST du CNRC, Secrétaire)</p>	<p><u>Secrétaire</u> Shifawn O'Hara (Groupe de SST du CNRC)</p>

Point à l'ordre du jour	Mesures de suivi	Responsable
<p>1. Adoption de l'ordre du jour</p> <p>C. Fraser demande que le modèle du mandat du Comité local de santé et de sécurité au travail (CLSS) soit ajouté à la section 3b de l'ordre du jour et invite Joan Van Den Bergh à titre de personne-ressource pour appuyer les discussions.</p> <p>Adopté</p>		
<p>2. Approbation du compte rendu de la 57^e réunion</p> <p>P. Treboutat mentionne une modification, apportée au compte rendu de la 57^e réunion à l'extérieur du cadre des réunions, au premier paragraphe de la page 6 pour remplacer « la phase de dépendance, la phase d'interdépendance et la phase de travail en équipe ou de collaboration » par « la phase de dépendance, la phase d'indépendance et la phase d'interdépendance ».</p> <p>Mesures de suivi :</p>	<p>1. Modifier le procès-verbal de la 57^e réunion</p> <p>2. Ajouter les mises à jour sur les groupes de travail comme point</p>	<p>Garcia</p> <p>Garcia</p>

<p>1) Mise à jour sur les futurs groupes de travail : F. Dorval informe le CNSST de la nouvelle communauté de praticiens (CdP) des CLSS, qui a tenu sa première réunion le 21 juin. Les principaux membres sont Jessica Cassidy, Steve Ambrose, Ben Colbourne, Sarah Low Ying et Jim Tunney. Le Groupe de SST du CNRC est également présent. C. Fraser demande ce que fera la CdP. F. Dorval répond que le mandat sera établi lors de la première réunion. Il s'agit d'une tribune pour permettre aux coprésidents de se réunir et de discuter des pratiques exemplaires, des enjeux et des réussites. La CdP est en train de rédiger son mandat et tiendra sa prochaine réunion du groupe de travail le 17 juillet. La première réunion de la CdP aura lieu en septembre pour examiner son mandat. Tous les coprésidents des CLSS du CNRC et des régions ont eu l'occasion de participer.</p>	<p>récurent à l'ordre du jour.</p>	<p>Garcia</p>
<p>2) Depuis la dernière réunion, la version finale de la politique sur la violence en milieu de travail a été distribuée et approuvée par simple échange de correspondance.</p>	<p>3. Partager le mandat de la CdP des CLSS une fois terminé.</p>	<p>Dorval</p>
<p>3) À l'ordre du jour – 4a) Contrat de location C. Fraser, L. Charlebois et L. Mak indiquent avoir formulé des commentaires sur le Programme de sécurité relatif aux produits dangereux et qu'ils n'ont pas été ajoutés dans la version la plus récente. F. Dorval dit qu'il se penchera sur la question. Par contre, M. Vandehoff souligne que cette mesure de suivi est liée aux contrats de location et non au Programme de sécurité relatif aux produits dangereux.</p>	<p>4. S'assurer que les commentaires sur le Programme de sécurité relatif aux produits dangereux sont intégrés et soumis au CNSST pour examen final à l'extérieur du cadre des réunions.</p>	<p>Dorval</p>
<p>4) Les agents négociateurs ont rédigé une proposition qui sera inscrite au point 3b) de l'ordre du jour.</p>		
<p>5-8) Révisions au Programme de sécurité routière au travail : Toutes les mesures de suivi sont terminées. L. Mak indique qu'il a envoyé des révisions au Programme de sécurité routière au travail à Garcia, mais qu'il n'a pas vu les documents révisés confirmant que des changements ont été apportés. F. Dorval fera le suivi.</p>	<p>5. Confirmer que les commentaires soumis par L. Mak au sujet du Programme de sécurité routière au travail ont été mis en œuvre et redistribués.</p>	<p>Dorval</p>
<p>9) Le Programme de contrôle de l'énergie dangereuse du CNRC (verrouillage/étiquetage) a été envoyé pour approbation finale le 20 juin. Il a été envoyé pour traduction et sera envoyé au Comité de la haute direction (CHD).</p>		
<p>10) Norme sur les équipements de manutention des matériaux du CNRC – Des changements ont été apportés à la suite des commentaires reçus, et nous faisons</p>	<p>6. Distribuer la Norme sur les équipements de</p>	<p>Garcia</p>

<p>toujours circuler le document auprès des autres intervenants pour en obtenir davantage.</p> <p>11) Mise en œuvre du Programme de prévention des risques (PPR) : Un calendrier de mise en œuvre sera partagé comme point repris à l'ordre du jour. Il indiquera la liste des portefeuilles, des directions et du Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) (PDP) qui ont été approchés pour commencer l'utilisation du cahier du PPR.</p> <p>12) La liste des priorités mise à jour est ajoutée à l'ordre du jour en tant que point 3c).</p> <p>13) Il en sera question au point 3c) de l'ordre du jour.</p> <p>14) G. Fudge est invité à cette réunion afin de présenter les initiatives du Bureau de la gérance de l'environnement (BGE). Il s'agit du point 3a) de l'ordre du jour</p> <p>15) F. Dorval remet à tous les coprésidents du CNSST des copies papier du mandat du CLSS.</p>	<p>manutention des matériaux aux intervenants pour recueillir les commentaires et, en attendant d'autres changements, soumettre le tout au CNSST pour examen final à l'extérieur du cadre des réunions.</p> <p>7. Ajouter la mise à jour du statut d'avancement du PPR comme point récurrent à l'ordre du jour.</p>	
<p>3. Nouveaux points</p> <p>a) Aperçu du BGE (Gary Fudge)</p> <p>G. Fudge présente un aperçu des progrès réalisés par le groupe du BGE au cours de la dernière année depuis sa mobilisation au printemps 2016.</p> <p>Le CHD a confié trois mandats au BGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir et gérer l'Initiative d'intendance environnementale du CNRC. • Assurer la surveillance et l'exécution du Programme de décontamination des lieux de travail. • Gérer les activités environnementales quotidiennes partout au Canada. <p>Le Programme de décontamination des lieux de travail est un programme de quatre ans visant à examiner les contaminants environnementaux potentiels des 22 sites du CNRC et à surveiller les mesures correctives au besoin. G. Fudge remarque que les sites ne présentent aucun risque pour la santé humaine. Par exemple, le 1200, chemin de Montréal est considéré comme un site. Ces 22 sites excluent le PARI et les immeubles loués. Ce programme relève également les sites qui pourraient nécessiter une surveillance continue en raison des résultats obtenus dans le cadre des activités continues d'échantillonnage des sols et de l'eau.</p> <p>Faits saillants des réalisations du BGE :</p>		

<ul style="list-style-type: none"> • Achèvement de 11 des 22 dossiers de site dans le cadre du Programme de décontamination des lieux de travail. Le BGE a l'intention de fermer deux autres dossiers de site au cours de l'exercice et de terminer tous les dossiers de site d'ici 2020 ou de mettre en œuvre une gestion des risques ou une surveillance à long terme. • Achèvement d'un projet de remédiation au Laboratoire national de l'incendie. Nous continuerons de surveiller les eaux souterraines sur le site et à l'extérieur de celui-ci, et de fournir des systèmes de filtration du carbone aux résidents et de l'eau embouteillée. Le BGE a aussi l'intention de procéder à l'évaluation des risques écologiques sur le site et a commencé le prélèvement d'échantillons de sols hors site pour les résidents qui en ont fait la demande. • La politique environnementale du CNRC a été récemment communiquée et publiée et la directive environnementale du CNRC fait actuellement l'objet d'un examen final en vue de sa présentation au CHD pour approbation. Elle sera communiquée sous peu. • Achèvement de l'élaboration du Système de gestion environnementale (SGE) et début de la mise en œuvre et des opérations pilotes en 2017-2018. • Achèvement du programme d'échantillonnage de l'eau potable à l'échelle du CNRC (auparavant, ce programme n'existait que dans la région de la capitale nationale [RCN]). Un communiqué sera envoyé sous peu à l'échelle du CNRC. • Le BGE surveille plus fréquemment les effluents d'eaux usées du CNRC aux immeubles Sussex, M12, M50 et Uplands, là où les concentrations de certains produits chimiques étaient élevées dans le passé (à des niveaux ne présentant aucun risque pour la santé humaine), et il se prépare à surveiller les effluents d'eaux usées à l'échelle du CNRC. • La procédure rédigée pour le rejet dans les égouts fait actuellement l'objet d'un examen final. • La matrice RACI sur les déversements fait actuellement l'objet d'un examen final et un exercice de simulation sur table est prévu avec Automobile et transport de surface (ATS) pour tester la procédure. • Le BGE a intégré des considérations relatives aux espèces en péril dans le processus et les opérations de l'examen environnemental des projets pour veiller à ce que des relevés et des permis soient obtenus pour les projets qui pourraient avoir une incidence sur les espèces en péril. • Élaboration de procédures opérationnelles normalisées sur le transfert de combustible pour les systèmes de 		
--	--	--

<p>stockage de produits pétroliers.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rejets intégrés > 10 kg d'halocarbures dans le cadre du Rapport d'enquête de situation comportant des risques électronique (RESCR électronique). Le BGE élabore et met également en œuvre des plans d'élimination progressive de certains halocarbures conformément aux modifications apportées aux lois fédérales. <p>L. Mak demande si les employés du Laboratoire national de l'incendie ont été exposés à des produits chimiques avant que nous sachions que ces produits étaient dangereux.</p> <p>G. Fudge explique que la modélisation effectuée par Santé Canada pour établir ses valeurs de dépistage des substances perfluoroalkyliques (PFA) est habituellement fondée sur la durée de vie moyenne d'une personne (environ 70 ans) qui boit trois litres d'eau par jour et dont les niveaux sont supérieurs aux valeurs de dépistage. À ces niveaux, il y aurait des risques pour la santé humaine. Les résultats de l'échantillonnage de l'eau sur le site du CNRC ont révélé des mesures inférieures aux valeurs de dépistage de Santé Canada. Par conséquent, G. Fudge estime que le risque pour le personnel est minime, ce qu'a confirmé Santé Canada.</p> <p>F. Cordeau félicite G. Fudge pour le succès de ces initiatives et pour le travail qui a été accompli en si peu de temps.</p> <p>G. Fudge fait remarquer que le succès et l'avancement de ces projets découlent en grande partie du renforcement de l'appui de l'organisation envers ces initiatives, du soutien indéfectible des dirigeants et du rôle de François Cordeau et de Maria Aubrey au sein du Comité de gérance de l'environnement.</p>		
<p>b) Proposition des agents négociateurs pour la reconnaissance des rôles liés à la SST.</p> <p>C. Fraser invite Joan Van Den Bergh (AECR) à titre d'experte sur les conventions collectives.</p> <p>C. Fraser mentionne que les agents négociateurs souhaitent que les gestionnaires et les superviseurs du CNRC reconnaissent officiellement que la santé et la sécurité font partie du travail des employés pour assurer leur protection, et que cela ne dépasse pas la portée de leurs fonctions. Ils veulent que cela soit officiellement reconnu comme faisant partie de l'Engagement envers l'excellence (EEE) des employés, qu'il y ait un code horaire pour ces activités et que les superviseurs et les gestionnaires reconnaissent que cela fait partie de leurs heures normales de travail (et non des heures supplémentaires). C. Fraser constate que, même si</p>	<p>8. Le CNSST appuiera une motion visant à faire une recommandation au CHD sur la reconnaissance des rôles liés à la SST.</p>	<p>Cordeau</p>

<p>certaines CLSS ont un code horaire, il y a encore une lacune, c'est-à-dire l'absence de code horaire pour d'autres tâches liées à la santé et à la sécurité. Les syndicats ont été priés à plusieurs reprises par leurs membres de soulever cette question. Les syndicats demanderont cette reconnaissance dans le cadre dans la présente ronde de négociation collective et souhaitent que le CNSST soit au courant. C. Fraser veut également soulever cette question par l'entremise de cette tribune.</p> <p>T. Lindstrom demande si les agents négociateurs ont des données démographiques sur les endroits où cette reconnaissance n'est pas accordée. Il se demande si un portefeuille en particulier est concerné par ce problème et, le cas échéant, s'il était possible de régler cela ultérieurement avec les personnes responsables, ce qui n'a pas été fait, ou si cette situation touche l'ensemble de l'organisation.</p> <p>J. Van Den Bergh répond qu'il n'y a aucune donnée démographique à ce sujet, mais qu'il s'agit d'un problème souvent soulevé par leurs membres. Il s'agit moins d'obtenir des prestations que d'avoir le temps de faire ces activités de santé et de sécurité. Les employés concernés veulent que les superviseurs et les gestionnaires reconnaissent que ces tâches ne s'ajoutent pas à leur travail de 1 950 heures par année ou de 37,5 ou 40 heures par semaine. Il s'agit d'un travail important qu'il faut accomplir. Il y a beaucoup d'employés qui siègent à de nombreux comités et qui jouent ces rôles en matière de sécurité. Ce sont souvent les mêmes personnes qui sont invitées à participer en raison de leur investissement reconnu dans la sécurité. Dans une certaine mesure, cette question semble omniprésente.</p> <p>C. Fraser cite J. Van Den Bergh comme exemple de participante à qui nous demandons de remplir de nombreuses fonctions en matière de santé et de sécurité. Souvent, lorsqu'un employé est invité à participer au CLSS, on lui demande de remplir diverses fonctions en matière de SST, comme celles de membre de l'équipe d'intervention en cas d'urgence, d'agent de sécurité incendie, d'agent responsable de la radioprotection, etc. C. Fraser donne l'exemple d'une membre à qui son superviseur a demandé de rédiger un procès-verbal du CLSS en dehors de ses heures normales de travail.</p> <p>J. Van Den Bergh souligne également le fait que la formation requise pour ces rôles n'est pas considérée comme étant distincte des tâches essentielles.</p> <p>Les membres du CNSST autour de la table sont d'accord avec les commentaires et les suggestions de C. Fraser.</p>		
---	--	--

<p>C. Fraser espérait transmettre cette question au CNSST, car il s'agit de l'une des rares tribunes où elle doit communiquer ces préoccupations.</p> <p>F. Cordeau trouve ça tout à fait logique et dit que si tout le monde est d'accord, il voudrait présenter une motion pour appuyer la proposition de C. Fraser et faire une recommandation à la direction (aucune objection; le point est ajouté aux mesures de suivi).</p> <p>L. Mak remarque une diminution de la participation des agents du Conseil de recherches (ACR) en matière de santé et de sécurité. Selon eux, il y a une corrélation (pas 1:1, mais il y a une tendance) avec le manque de soutien pour ces fonctions. Moins de personnes participent aux activités relatives à la sécurité qu'auparavant.</p> <p>C. Fraser mentionne qu'elle a entendu le témoignage d'employés disant qu'ils arrêteraient de se porter volontaires pour ces fonctions si leur gestionnaire continuait de demander pourquoi ils participaient à tous ces rôles en matière de santé et de sécurité.</p> <p>J. Van Den Bergh affirme que certains superviseurs inscrivent les activités de SST aux activités de perfectionnement de l'EEE des employés, alors qu'elles ne devraient pas être considérées comme telles. Les agents négociateurs veulent que ces activités soient reconnues en tant que travail dans le processus d'EEE.</p> <p>Mandat de SST :</p> <p>L. Mak lit une déclaration sur l'adhésion aux CLSS et les cotisants Rand dans laquelle il souligne que les membres des CLSS qui sont représentés par un syndicat doivent être nommés par celui-ci.</p> <p>L. Mak dit que les agents négociateurs n'autorisent pas les cotisants Rand à représenter les syndicats aux CLSS, car ils ne sont pas membres des syndicats eux-mêmes. Ils doivent être nommés par le syndicat afin de le représenter. * Les cotisants Rand sont des employés qui sont représentés par un syndicat, qui paient des cotisations syndicales, mais qui refusent de signer une carte d'adhésion syndicale. Les cotisants Rand ne peuvent voter sur aucune question représentant l'unité de négociation, comme la ratification des contrats, et ne reçoivent aucune information du syndicat. Au CNRC, deux groupes ne sont pas représentés : celui de la gestion du personnel (PE) et celui de la gestion financière (FI). Ces employés seraient autorisés à siéger aux CLSS s'ils étaient nommés par d'autres employés non représentés,</p>	<p>9. L'AECR et l'IPFPC donneront aux membres du CNSST les renseignements supplémentaires présentés par L. Mak lors de la réunion, et ce point sera abordé à la prochaine réunion.</p> <p>10. Le Groupe des relations de travail examinera les renseignements supplémentaires fournis par L. Mak avec le Groupe de SST et nouera le dialogue avec les responsables d'immeuble pour en discuter davantage.</p>	<p>Mak</p> <p>Lycan</p>
---	---	-------------------------

<p>pourvu qu'ils n'exercent pas de fonctions de gestion. Le syndicat doit choisir les membres qui représenteront l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC) et l'Association des employés du Conseil de recherches (AECR) aux CLSS. Les agents négociateurs veulent apporter cette précision à leur demande de modification du mandat du CLSS.</p> <p>F. Dorval mentionne que la dernière section que L. Mak a lue sur les groupes PE et FI non représentés est le point qu'il tentait d'expliquer dans sa correspondance avec les responsables d'immeuble, plus précisément sur le fait que les employés non représentés qui désirent participer aux CLSS peuvent le faire à condition qu'ils soient nommés par d'autres employés non représentés.</p> <p>J. Van Den Bergh indique qu'il y a eu un malentendu entre ce qu'est un cotisant Rand et un employé non représenté.</p> <p>F. Dorval dit qu'on ne lui avait jamais expliqué la question de cette façon et qu'il entend ce terme pour la première fois. Il fait valoir que le droit de participer aux comités de SST va au-delà des syndicats et qu'il s'applique à tous les employés partout au Canada, qu'ils soient représentés ou non par un syndicat.</p> <p>J. Van Den Bergh répète l'information sur le malentendu concernant les cotisants Rand : les employés qui sont représentés doivent être nommés par les syndicats et les agents négociateurs ne nommeront pas de cotisant Rand au CLSS.</p> <p>F. Cordeau demande à L. Mak de fournir aux autres membres du CNSST les documents présentés au cours de la réunion afin qu'ils puissent les examiner et revenir sur ce sujet à la prochaine réunion.</p> <p>J. Van Den Bergh note que la question relève des relations de travail, mais qu'il est essentiel que les responsables d'immeuble nomment les personnes qui les représentent au sein de ces comités.</p> <p>T. Lindstrom mentionne qu'il s'agit d'une question de relations de travail lié à la SST. Il demande si les responsables d'immeuble souhaitent que le CNSST tranche la question.</p> <p>F. Cordeau mentionne qu'il s'agit bien d'une question de relations de travail à résoudre, mais qu'elle touche l'adhésion aux CLSS.</p> <p>C. Fraser répond qu'ils vont présenter la question au CNSST, car il faut que les coprésidents des CLSS comprennent la bonne façon de nommer les employés représentés aux CLSS.</p>		
--	--	--

<p>M. Lycan, du Groupe des relations de travail, indique qu'elle étudiera la question avec F. Dorval et qu'elle communiquera avec les responsables d'immeuble à ce sujet.</p>		
<p>c) Vérification de la SST / Liste des priorités consolidées</p> <p>F. Dorval donne la liste des priorités consolidées pour le Groupe de SST. C'est une combinaison de 1) la liste continue des projets de SST, 2) des priorités du CNSST établies au début de chaque année civile, 3) des mesures de suivi de la récente vérification de la SST (en attente de publication) et 4) des mesures de suivi découlant des décisions en instance du Dialogue CNRC sur les propositions de l'équipe spéciale. Par exemple, le point 4 (verrouillage/étiquetage) est un point autonome tandis que le point 7 (phase 1 de l'élaboration des programmes) est un ensemble de programmes déjà vus au CNSST et qui doivent être affichés dans MaZone, communiqués et mis en œuvre. À l'avenir, toutes les nouvelles priorités seront ajoutées à cette liste et serviront de guide pour l'examen des instruments de politique et des programmes. Au fur et à mesure que de nouvelles priorités seront ajoutées, d'autres éléments seront renvoyés au bas de la liste.</p> <p>F. Cordeau demande quel sera le rôle du CNSST dans cette liste de priorités.</p> <p>F. Dorval explique que le CNSST ne participera pas à l'examen de tout ce qui figure sur la liste des priorités. Son rôle consistera à examiner les instruments de politique qui sont élaborés, et cette liste établira la priorité des instruments de politique à propos desquels le CNSST sera consulté. F. Dorval souligne qu'il s'agit d'un changement par rapport à la liste de priorités du CNSST qui stipulait l'ordre dans lequel le CNSST examinait les instruments de politique. T. Lindstrom mentionne qu'il serait bon de voir où le CNSST participe au cycle de vie de la liste des priorités. F. Dorval indique qu'il s'agit de la liste qui fera l'objet de discussions au point 4b) de l'ordre du jour, qui donne une liste consolidée des instruments de politique à propos desquels le CNSST sera consulté et de l'état de ces programmes dans leur cycle de développement.</p> <p>M. Trebutat : Qui décide ultimement de l'ordre dans lequel les instruments de politique sont examinés?</p> <p>F. Dorval : Le vice-président de la Direction des ressources humaines (DRH) approuvera l'ordre des priorités avant son examen par le CHD.</p> <p>F. Cordeau : Le CNSST aimerait pouvoir examiner la liste et fournir des commentaires sur les points qui, à son avis, méritent d'être traités en priorité.</p> <p>F. Dorval : Les conseillers principaux en SST se réuniront le 6 juillet pour mettre la dernière main à la liste, qui sera ensuite examinée par le vice-président de la DRH. F. Dorval demande</p>	<p>11. Les membres du CNSST feront des commentaires sur la liste des priorités consolidées d'ici le 6 juillet.</p>	<p>Tous</p>

<p>aux personnes qui ont des commentaires à faire de les envoyer avant le 6 juillet. Il ajoute que cette liste comprend les projets de SST propres à l'organisation et n'inclut pas les travaux quotidiens ni les projets de SST propres aux PDP ou aux installations.</p>		
<p>d) Programme relatif à la surveillance de la santé au travail du CNRC (PSST)</p> <p>F. Dorval souligne qu'aucun document n'est fourni pour ce point à l'ordre du jour. Le Groupe de SST attend la décision du Dialogue CNRC avant de procéder à la mise à jour de ce programme. Plus précisément, la décision peut exiger qu'une participation au PSST devienne obligatoire pour certaines activités ou certains environnements qui ne sont pas obligatoires pour le moment. Il est à noter que toute participation déjà obligatoire en raison de la loi est déjà mise en œuvre. De plus, Santé Canada met actuellement à jour le Guide de l'évaluation de la santé au travail (GEST), dont dépend le PSST, et le document révisé devrait être publié au printemps 2018 (voir la page 3 de la mise à jour du GEST, qui indique à quel moment le programme sera mis à jour). Une mise à jour sera présentée au CNSST en fonction de la décision du Dialogue CNRC et de la révision du GEST prévue par Santé Canada (provisoirement au printemps 2018).</p>		
<p>4. Suivi de la réunion précédente</p> <p>a) Considérations dans les contrats de location – responsabilités des agents de liaison responsables des déchets dangereux (ALDD)</p> <p>F. Dorval : Le Groupe de SST examine les commentaires de M Vandenhoff avec les conseillers principaux en SST et l'agent de biosécurité du CNRC, et tous sont d'accord. Le Groupe de SST modifiera le libellé pour refléter les rôles et responsabilités indiqués dans les commentaires de M. Vandenhoff.</p>	<p>12. Le Groupe de SST modifiera le contrat de location et consultera les intervenants sur les changements (notamment au sujet des biens immobiliers des Services administratifs et gestion de l'immobilier [SAGI], du BGE et du Groupe de SST). Le Groupe de SST invitera M. Vandenhoff à</p>	<p>Dorval et Dodd</p>

	<p>participer. Les documents seront soumis au CNSST aux fins d'examen final à l'extérieur du cadre des réunions; ils seront communiqués par simple échange de correspondance une fois qu'ils auront été remplis.</p>	
<p>b) Examen du rapport d'étape sur les documents stratégiques en matière de SST (par l'intermédiaire des documents de priorités du CNSST pour 2016 et 2017)</p> <p>F. Dorval mentionne que le rapport d'étape présente une répartition des instruments de politique en cours d'élaboration. Le vert indique la phase d'élaboration de l'instrument de politique. Les instruments qui figurent en haut de la liste sont plus avancés dans le cycle de développement que ceux qui se trouvent en bas.</p> <p>C'est la première fois que le CNSST voit cette liste. Le Groupe de SST fournit cet outil visuel pour distinguer les instruments de politique que le CNSST verra de la liste des priorités consolidées.</p> <p>L. Mak demande s'il s'agit d'un aperçu des instruments de politique que le CNSST verra au cours du présent exercice.</p> <p>F. Dorval : Non, cela représente la situation actuelle, mais la liste des priorités les plus importantes déterminera cette liste. Lorsque le CNSST devra examiner un instrument de politique, le Groupe de SST le présentera dans l'ordre du jour et fournira la documentation avant la réunion, comme d'habitude. C'est un changement par rapport à l'ancienne liste de priorités du CNSST, qui comportait souvent jusqu'à quatre programmes à examiner lors d'une réunion. Le Groupe de SST n'a plus la capacité nécessaire pour faire cela en plus de toutes les autres priorités. Il conserve cette liste afin de suivre l'évolution des programmes en cours d'élaboration, et tous les nouveaux instruments de politique qui sont ajoutés à la liste globale des priorités figureront dans cette liste.</p> <p>C. Fraser : toutes ces politiques seront-elles réécrites pour le CNRC ou peut-on simplement dire que le CNRC utilise les politiques du Conseil national mixte (CNM), du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), etc.?</p>		

<p>F. Dorval précise que certains instruments de politique n'ont pas besoin d'être réécrits au cycle de révision. Par exemple, la Norme sur les extrêmes de température et l'humidité devait être examinée cette année, mais il n'y a eu aucun changement important, alors nous l'avons laissée en bas de la liste afin de nous concentrer sur d'autres priorités. Les instruments de politique examinés au CNSST s'inspirent des instruments de base du gouvernement, mais fournissent plus de contenu sur la façon dont nous mettons en œuvre le programme au CNRC. S'il y a un changement dans la loi, nous apportons ces changements au programme.</p> <p>Les modifications législatives et les demandes du CHD déterminent l'ordre dans lequel les instruments de politique entrent dans le cycle de développement et sont examinés par le CNSST.</p> <p>Cette liste indique également où en sont les instruments de politique après la consultation du CNSST, y compris l'approbation du CHD et la phase de communication et de mise en œuvre.</p>		
<p>c) Rapport du CHD (octobre 2016)</p> <p>Faits saillants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De nombreuses directions n'ont pas fait état de temps perdu en raison de blessures depuis au moins un an. • Depuis le début de 2016-2017, le nombre de blessures invalidantes et musculosquelettiques a diminué. • Nous avons augmenté le nombre de rapports d'incidents sans blessure depuis le début de l'exercice. <p>Des changements importants pourraient survenir uniquement s'il y avait un nombre élevé de rapports dans une catégorie, car nous examinons toutes les données à l'échelle de l'organisation.</p> <p>L. Mak : Il semble que les blessures découlant de la manutention de matériaux augmentent légèrement (de 60 à 65 incidents à environ 80 incidents entre mars 2016 et mars 2017). Y a-t-il une raison à cela?</p> <p>F. Dorval répond que cette augmentation peut être attribuable à une augmentation des rapports.</p> <p>C. Fraser : Pensez-vous cela parce que les rapports sont meilleurs maintenant? Serait-ce en raison des rapports « Bien joué! »?</p> <p>F. Dorval : Pas nécessairement, car les rapports d'incidents</p>		

<p>sans blessure (p. ex., les rapports « Bien joué! » et les accidents évités de justesse) ne sont pas inclus dans ce graphique.</p> <p>L. Mak : Pourquoi le PARI a-t-il tant de journées perdues comparativement à d'autres portefeuilles?</p> <p>S. O'Hara : c'est à cause d'un cas où l'employé est en congé de travail.</p> <p>T. Lindstrom partage une pratique exemplaire selon laquelle, lorsqu'il reçoit le rapport du CHD, il l'envoie aux chefs d'équipe et leur demande de lire les incidents avec les employés pour les sensibiliser aux types d'incidents qui peuvent se produire et aux accidents évités de justesse. Cela les aide à être plus au courant des choses signalées et les encourage à faire plus de rapports.</p>		
<p>d) Table ronde</p> <p>C. Fraser remercie T. Lindstrom d'avoir été une ressource précieuse pour le CNSST et indique qu'il nous manquera.</p> <p>L. Mak déclare que l'ordre du jour du CNSST a été très chargé dernièrement parce qu'on s'attendait à ce que nous examinions trois ou quatre instruments de politique en une seule réunion. Il est beaucoup plus difficile de consulter autant d'instruments de politique. Il indique qu'il est bien plus facile d'examiner deux instruments de politique en une seule réunion. Il aimerait avoir un aperçu de la quantité de travail que le CNSST devrait consacrer à la consultation à la prochaine réunion.</p> <p>F. Dorval mentionne qu'il incombe au coprésident représentant l'employeur de trouver un remplaçant pour T. Lindstrom.</p>	<p>13. Nommer un représentant de l'employeur au niveau des gestionnaires principaux (GP) et des directeurs généraux (DG) pour remplacer T. Lindstrom au CNSST.</p>	<p>Cordeau</p>
<p>5. Prochaine réunion</p> <p>25 septembre 2017 : L. Mak sera le coprésident.</p>		